

Conseil communautaire du 20 juin 2016. Relevé de décisions

Etaient présents ou représentés : M. Philippe SALASC, M. Michel SAINTPIERRE, M. René GOMEZ, M. Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, M. Daniel REQUIRAND, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Madame Michèle LAGACHERIE, Monsieur Christian VILOING, Madame Viviane RUIZ, Monsieur Christophe GAUX, Madame Edwige GENIEYS, Monsieur Bernard SALLES, Mme Florence QUINONERO, M. José MARTINEZ, M. Philippe MACHETEL, M. David CABLAT, Monsieur Marcel CHRISTOL, Madame Evelyne GELLY, Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Madame Véronique NEIL, Mme Josette CUTANDA, Madame Isabelle ALIAGA, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Madame Amélie MATEO, Monsieur Jean-François SOTO, Monsieur Guy-Charles AGUILAR, Madame Béatrice NEGRIER, Madame Marie-Françoise NACHEZ -M. Daniel JAUDON suppléant de M. Jacky GALABRUN, Monsieur Pascal THEVENIAUD suppléant de Monsieur Grégory BRO, M. Sébastien LAINE suppléant de Monsieur Jean-Claude CROS, Monsieur Yves KOSKAS suppléant de Monsieur Stéphane SIMON

Procurations : M. Georges PIERRUGUES à M. Michel SAINTPIERRE, Mme Agnès CONSTANT à Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Mme Nicole MORERE à M. Louis VILLARET, Monsieur Patrick LAMBOLEZ à M. Claude CARCELLER, M. Bernard GOUZIN à M. Jean-Pierre BERTOLINI, Monsieur Olivier SERVEL à Monsieur Jean-François SOTO

Excusés : M. Gérard CABELLO, Monsieur Jean-André AGOSTINI, Madame Lucie TENA, Madame Béatrice WILLOQUAUX

Absents : M. Maurice DEJEAN, Monsieur Alexis PESCHER, Madame Chantal COMBACAL

Administration générale

Rapport 1.1 : Décisions prises par le Président – Depuis le Conseil communautaire du 2 mai 2016.

Le Conseil prend acte des décisions suivantes :

N°	Décisions diverses prises par le Président	Date
D2016-18	Adoption du règlement jeu-concours « A Vivre ! La Foire-Expo en Vallée de l'Hérault » - Edition 2016	23/05/2016

Marchés à procédure adaptée supérieurs à 4 000€ HT - Bons de commande mars/avril 2016

Date	N° commande	Objet	Prestataire (Code Postal)	Montants HT	Montants TTC	Article	Budget	Service
25/03/2016	BC16-418	Prestation d'accompagnement et de formation des artisans d'art céramistes 2016	LOUL COMBRES (34730)	8 000,00	8 000,00	611	BP	MART
31/03/2016	BC16-431	Partenariat concours des vins 2016	TERRE DE VINS (34438)	26 520,00	31 824,00	6232	BP	DE
28/04/2016	BC16-601	Interphones Maison du Grand Site	DATV (34725)	4 509,65	5 411,58	2188	BP	OGS

MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE > 4 000€ HT ATTRIBUES APRES CONSULTATION EN AVRIL 2016

N°	Objet	Prestataires (CP)	Montants HT	Montants TTC	Date
2016-332	Définition d'un schéma de gestion de la baignade et des activités nautiques dans les gorges de l'Hérault	Cabinet JED (05600)	42 200,00	50 640,00	avr.-16

Finances /marchés comptabilité

Rapport 2.1 : Produits irrécouvrables des années 2013-2015 du budget principal - Admission en non valeur.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'admettre en non valeur la liste des titres de recettes mentionnés concernant le budget principal et dont le montant s'élève à 1 001,13€,

- d'autoriser Monsieur le Président à émettre le mandat correspondant sur l'article 6541 du chapitre 65 « Charges de gestion courante » au titre du budget de l'exercice 2016.

Rapport 2.2 : Produits irrécouvrables des années 2008-2014 du budget annexe SPANC - Admission en non valeur.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'admettre en non valeur la liste des titres de recettes mentionnés concernant le budget annexe SPANC et dont le montant s'élève à 4 744,30€,

- d'autoriser Monsieur le Président à émettre le mandat correspondant sur l'article 6541 du chapitre 65 « Charges de gestion courante » au titre du budget annexe SPANC de l'exercice 2016.

Rapport 2.3 : Décision modificative n°2 - Budget principal 2016.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de voter la décision modificative n°2 ci-dessous d'un montant de 10 000€ d'augmentation de crédits au sein de la section de fonctionnement et d'un montant de 10 000€ de virement de crédits et de 179 000€ d'augmentation de crédits au sein de la section d'investissement du budget principal 2016 :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
011-6188 « Divers » - ADM (dépenses)		10 000,00€
042-777 « Quote part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat » - ADM (recettes)		10 000,00€
SECTION D'INVESTISSEMENT		
20-2031 « Immobilisations incorporelles » - ADM (dépenses)	10 000,00€	
040-10229 « Reprise sur FCTVA » - ADM (dépenses)		10 000,00€
4581-458120 « MOD traverse Argelliers » - AE (dépenses)		5 000,00€
4582-458220 « MOD traverse Argelliers » - AE (recettes)		5 000,00€
4581-458129 « MOD ruelles Aniane » - AE (dépenses)		150 000,00€
4582-458229 « MOD ruelles Aniane » - AE (recettes)		150 000,00€
4581-458135 « MOD Plan patrimoine Le Pigeonnier Le Pouget » - ENV (dépenses)		7 000,00€
4582-458235 « MOD Plan patrimoine Le Pigeonnier Le Pouget » - ENV (recettes)		7 000,00€
4581-458136 « MOD Plan patrimoine Mosson Montarnaud » - ENV (dépenses)		4 000,00€
4582-458236 « MOD Plan patrimoine Mosson Montarnaud » - ENV (recettes)		4 000,00€
4581-458138 « MOD Plan patrimoine Remparts Vendémian » - ENV (dépenses)		13 000,00€
4582-458238 « MOD Plan patrimoine Remparts Vendémian » - ENV (recettes)		13 000,00€

Rapport 2.4 : Décision modificative n°2 - Budget annexe SOM 2016.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de voter la décision modificative n°1 ci-dessous d'un montant de 20 000€ de virement de crédits au sein de la section de fonctionnement du budget annexe SOM 2016 :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
014-739118 « Autres reversements de fiscalité » - (dépenses)		20 000,00€
011-6188 « Divers » - (dépenses)	20 000,00€	

Rapport 2.5 : Décision modificative n°1 - Budget annexe SPANC 2016.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de voter la décision modificative n°2 ci-dessous d'un montant de 7 000€ de virement de crédits au sein de la section de fonctionnement du budget annexe SPANC 2016 :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
012-64111 « Personnel affecté par la collectivité » - (dépenses)		5 000,00€
67-673 « Titres annulés sur exercices antérieurs » - (dépenses)		2 000,00€
65-658 « Autres charges de gestion courante » - (dépenses)	7 000,00€	

Rapport 2.6 : Décision modificative n°1 - Budget annexe ADS 2016.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de voter la décision modificative n°1 ci-dessous d'un montant de 10 000 € d'augmentation de crédits au sein de la section de fonctionnement du budget annexe ADS 2016 :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
012-64131 « Rémunération personnel non titulaire » - (dépenses)		10 000,00€
70-70688 « Prestations de service » - (recettes)		10 000,00€

Rapport 2.7 : Décision modificative n°1 - Budget annexe ZAE La Croix Gignac 2016.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de voter la décision modificative n°1 ci-dessous d'un montant de 60 000€ d'augmentation de crédits au sein de la section d'investissement du budget annexe ZAC La Croix Gignac 2016 :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
SECTION D'INVESTISSEMENT		
27-275 « Dépôts et cautionnements versés » - DE (dépenses)		60 000,00€
16-1641 « Emprunts » - DE (recettes)		60 000,00€

Environnement

Rapport 3.1 : Projet de restauration et création d'un espace d'accueil, séminaire multimodal dans l'ancienne bergerie d'Aniane et réaménagement paysager des abords. - Plan de financement.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver le plan de financement prévisionnel correspondant ci-dessous :

mai-16			Communauté de Communes Vallée de l'Hérault		
Plan de financement prévisionnel REHABILITATION DE L'ANCIENNE BERGERIE D'ANIANE EN ESPACE SEMINAIRES					
DEPENSES			RECETTES		
POSTES	MONTANT (HT)	TAUX	FINANCEURS	MONTANT (HT)	TAUX
Frais divers (coûts topographiques, publications...)	7 440,00 €	11%	Conseil départemental (voté déc2015)	120 000,00 €	19%
Maîtrise d'oeuvre	56 620,00 €	92%	Etat DREAL 2016 - frais d'études (dossier déposé en mai 2016)	10 600,00 €	2%
Contableur technique et CSPS	4 940,00 €	7%	Europe FEDER ATZ (dossier à déposer)	140 000,00 €	22%
sous total frais annexe	69 000,00 €	10%	Etat DREAL- travaux (dossier à déposer)	70 000,00 €	11%
			Région LR-MP (dossier à déposer)	129 200,00 €	20%
Travaux	515 000,00 €	80%	PART FINANCEURS HT	470 000,00 €	74%
Provisions pour alés et tolérance	62 000,00 €	10%	PART CCVH HT	176 000,00 €	26%
			PART FCTVA	122 179,27 €	16%
			PART CCVH TTC	183 020,73 €	24%
TOTAL HT	646 000,00 €	100%	TOTAL HT	646 000,00 €	100%
TOTAL TTC	775 200,00 €		TOTAL TTC	775 200,00 €	

- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter l'Europe, l'Etat, la Région, le Conseil départemental de l'Hérault et tout autre financeur (public ou privé) pour les demandes de subventions, dans la limite de 80% de financement,
- d'autoriser Monsieur le Président à modifier, si besoin et sans augmentation de la dépense, le plan de financement prévisionnel,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ces subventions.

Rapport 3.2 : Création de cheminement doux - requalification paysagère de l'entrée des gorges de l'Hérault et retraitement de la route départementale n° 4 sur le secteur Pont du Diable - Clamouse - Plan de financement.
Madame Béatrice NEGRIER quitte la séance.

Le Conseil décide à la majorité des suffrages exprimés avec une voix contre et trois abstentions,

- d'approuver le plan de financement prévisionnel correspondant ci-dessous,

<i>mai-16</i>		Communauté de Communes Vallée de l'Hérault			
<u>Plan de financement prévisionnel</u>					
Création de cheminements doux, requalification paysagère de l'entrée des gorges de l'Hérault et retraitement de la route départementale 4 Secteur pont du Diable - Clamouse					
DEPENSES			RECETTES		
POSTES	MONTANT (HT)	TAUX	FINANCEURS	MONTANT (HT)	TAUX
TRAVAUX	481 250,00 €	100%	Etat DREAL 2016	50 000,00 €	10%
			PART FINANCEURS HT	50 000,00 €	10%
			PART CCVH HT	431 250,00 €	90%
			PART FCTVA	91 019,78 €	16%
			PART CCVH TTC	436 480,23 €	76%
TOTAL HT	481 250,00 €		TOTAL HT	481 250,00 €	100%
TOTAL TTC	577 500,00 €		TOTAL TTC	577 500,00 €	

- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter l'Etat et tout autre financeur pour la demande de subvention décrite ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Président à modifier, si besoin et sans augmentation de la dépense, le plan de financement prévisionnel,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à l'attribution de cette subvention.

Rapport 3.3 : Gestion du site classé des Gorges de l'Hérault et des abords - extension du Grand Site de France "Saint-Guilhem-le-desert Gorges de l'Hérault" - Convention pluriannuelle de gouvernance.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés avec une abstention,

- d'approuver les termes de la convention pluriannuelle de gouvernance avec les Communautés de communes Grand Pic Saint Loup et Cévennes Gangeoises et Suménoises, à conclure pour une durée de 6 ans à compter de sa date de signature jusqu'au au 31 décembre 2022,
- d'autoriser le Président à signer ladite convention, ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Culture

Rapport 8.1 : Convention d'occupation de l'abbaye d'Aniane - 18ème festival des vins d'Aniane.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver le contenu de la convention d'occupation de l'abbaye d'Aniane conclue à titre gratuit avec l'association du salon des vins d'Aniane à l'occasion du 18ème Festival des vins d'Aniane programmé du 22 au 24 juillet 2016 et sa conférence de presse prévue le 28 juin 2016,
- d'autoriser Monsieur le Président à accomplir tous les formalités utiles afférentes à cette occupation.

Rapport 8.2 : Convention d'occupation du domaine public de l'abbaye - Partenariat avec Demain la Terre - Pour l'ouverture du jardin de l'abbaye d'Aniane et ses animations - 15 juin au 31 décembre 2016.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver les termes de la convention à conclure avec l'association Demain la Terre pour la période du 15 juin au 31 décembre 2016 et prévoyant notamment ;

* les conditions d'occupation du domaine public de l'abbaye aux dates visées dans la convention, ceci, de manière gratuite;

* les termes du partenariat à conduire avec l'association;

* les animations auprès de tous les publics en utilisant différentes approches (artistique, naturaliste, imaginaire, sensible...) en lien avec le jardin et en cohérence avec le projet Cabanes en cavale,

* la participation financière de la communauté de communes à hauteur de 2 600 € TTC,

- d'autoriser le Président à accomplir l'ensemble des formalités afférentes à ce dossier.

Le relevé de décisions du Conseil communautaire du 20 juin 2016 comporte 6 pages.
Il restera affiché à la Communauté de communes entre le 23 juin et le 23 août 2016.

Le Président

Louis VILLARET

Les délibérations sont consultables sur notre site internet www.cc-vallee-herault.fr ou au siège de la Communauté de communes, aux heures d'ouverture.

Les copies des délibérations peuvent être communiquées selon l'une des modalités suivantes :

- par consultation gratuite sur place sauf si les impératifs de conservation du document s'y opposent ;

- par courrier électronique et sans frais lorsque le document existe sous forme électronique ;

- par délivrance aux frais du demandeur d'une copie sur papier ou sur un support informatique identique à celui utilisé par l'administration. Dans ce dernier cas, et conformément à l'article 34 du décret du 30 décembre 2005, il appartient à l'intéressé d'indiquer sous quelle forme il souhaite obtenir le document sollicité. Des frais de reproduction pourront lui être facturés, sans que ceux-ci puissent excéder le coût réel supporté par l'administration. Un arrêté du Premier ministre du 1er octobre 2001 prévoit que le montant des frais de copie d'un document administratif pourra être fixé au maximum à 0,18 € par page de format A 4 en impression noir et blanc, 1,83 € pour une disquette et 2,75 € pour un cd-rom.

